

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 45 (1937)

Heft: 1

Vereinsnachrichten: Ein neuer Rotkreuz-Chefarzt

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le secrétariat soit informé de toute catastrophe qui pourrait nécessiter l'intervention de la Croix-Rouge.

*

Enfin, l'assemblée de Berne s'est occupée de certains détails importants de mobilisation. On sait qu'en cas de mise sur pied de notre armée, les services de la Croix-Rouge sont immédiatement militarisés. Les infirmières ont reçu au début de 1936 leurs fiches d'incorporation qui les groupent en «Détachements» attribués aux hôpitaux de l'arrière et aux trains sanitaires. Les colonnes de la Croix-Rouge ont des attributions analogues, de même que les samaritains et les samaritaines qui doivent être mis à la disposition des formations sanitaires de l'armée. D'autres samaritains et leurs collègues féminines sont incorporés dans les équipes de défense aérienne passive (D. A. P.) ou encore à la disposition des troupes de couverture des frontières.

Toute cette organisation doit être très exactement mise au point, tant en ce qui concerne le personnel que le matériel dont disposent les sections de la Croix-Rouge, les colonnes ou les sociétés de samaritains.

Le médecin en chef de la Croix-Rouge a dès lors demandé que des officiers soient désignés pour contrôler les mesures prises en vue d'une mobilisation. Ces *officiers de contrôle* seront nommés dans chaque section pour surveiller l'exécution des prescriptions de mobilisation, et l'assemblée de Berne a décidé que ces nominations seront faites dès maintenant par le médecin en chef de la Croix-Rouge et par le Secrétariat général, sur préavis donnés par les comités de nos sections.

La discussion qui eut lieu à l'assemblée du 22 novembre a prouvé que certaines sections ne semblent pas se rendre compte de la gravité des temps actuels, qu'elles ne sont pas au courant des tâches qui leur incombent et qu'elles n'y sont pas suffisamment préparées.

Quelques orateurs ont énergiquement mis en relief les obligations que notre Croix-Rouge nationale doit assumer, et ont souligné que nos sections doivent être prêtes à toutes éventualités.

Pour être réellement utile, il est absolument nécessaire qu'une institution comme la Croix-Rouge doit être prête, que ses sections soient prêtes, que le personnel et le matériel soient prêts !

Ein neuer Rotkreuz-Chefarzt.

Wie wir bereits in der letzten Nummer mitgeteilt haben, hat der bisherige Rotkreuz-Chefarzt, Sanitätsoberst Dr. Hans Sutter, St. Gallen, auf Ende 1936 seinen Rücktritt erklärt. Seine ausgedehnte Tätigkeit als Arzt, wie auch eine allzu grosse Inanspruchnahme als Mitglied vieler Kommissionen von gemeinnützigen Institutionen, haben ihn zu diesem Schritte veranlasst. Seit dem Rück-

tritte von Herrn Oberst Dr. Rickli, seit dem Jahre 1927, ist Herr Oberst Sutter in der Eigenschaft als Rotkreuz-Chefarzt tätig gewesen. Ihm waren die Aufgaben, die diesem Posten zukamen, voll und ganz bewusst, gehört er doch schon seit zwei Jahrzehnten der Direktion des Roten Kreuzes an; er war auch während längerer Zeit Kommandant der Rotkreuzkolonne St. Gallen. Besonders

das Kolonnenwesen lag dem Scheidenden sehr am Herzen. Seine häufigen Kontrollbesuche, sowohl der Zentralkurse für Rotkreuzkolonnen, wie auch von Uebungen, haben ihn mit den Aufgaben und Ausbildungszügen der Kolonnen aufs engste verknüpft. Seiner Initiative ist es auch zu verdanken, dass nach mehr als zehnjährigen Versuchen endlich von den eidgenössischen Behörden den Rotkreuzkolonnenangehörigen gewisse Militärsteuerermässigungen gewährt worden sind, allerdings nur nach ganz bestimmten obligatorischen Dienstleistungen. Eine wichtige Aufgabe lag dem Rotkreuz-Chefarzt auch ob: nämlich die Organisation der freiwilligen Hilfe im Ernstfall, besonders die Aufstellung

der Schwestern- und Samariterdetachemente, die der Armeesanität zur Verfügung gestellt werden müssen. Herrn Oberst Sutter unsern besten Dank für seine tatkräftige Mithilfe.

Der Bundesrat hat dem Rücktrittsgesuche von Herrn Oberst Sutter entsprochen, unter bester Verdankung der geleisteten Dienste, und zu seinem Nachfolger gewählt: Herrn Sanitätsoberstleutnant Dr. Denzler, Zürich, seit mehreren Jahren Präsident des dortigen Zweigvereins vom Roten Kreuz und ehemaliger langjähriger Kommandant der Zürcher Rotkreuzkolonne. Wir heissen ihn herzlich willkommen.

Das Zentralsekretariat des Schweiz. Roten Kreuzes.

Le médecin en chef de la Croix-Rouge suisse.

Le Dr Hans Sutter de St-Gall, colonel du Service de santé, a résigné ses fonctions de médecin en chef de la Croix-Rouge, dès la fin de 1936. Surchargé d'occupations diverses d'utilité publique et de travail comme médecin, il s'est vu contraint de renoncer au poste important qu'il occupait à la Croix-Rouge depuis 1927 comme successeur du Dr Rikli.

Très au courant des multiples activités de notre institution, le Dr Sutter faisait partie depuis près de 20 ans de notre direction, après avoir dirigé la colonne de St-Gall dès sa fondation. L'organisation des colonnes lui a toujours tenu à cœur, et l'on se souvient de ses tournées d'inspection, des cours centraux qu'il a dirigés et des nombreux exercices auxquels il a assisté. C'est grâce à son initiative que la Croix-Rouge a obtenu — après 10 ans d'efforts — que les participants de

nos colonnes puissent bénéficier de certaines réductions de taxe militaire accordées aux hommes ayant accompli leurs exercices annuels obligatoires.

Une autre tâche absorbante de notre médecin en chef fut celle d'organiser l'assistance volontaire du personnel de la Croix-Rouge en cas de mobilisation, de grouper les détachements d'infirmières et de samaritains qui doivent être mis à la disposition de l'armée. La Croix-Rouge peut être extrêmement reconnaissante au colonel Sutter de l'activité déployée par lui pendant tant d'années en faveur des secours volontaires.

Le Conseil fédéral a accepté avec remerciements pour les services rendus la démission du colonel Dr Sutter, et a nommé pour le remplacer M. le lieutenant-colonel du Service de santé Dr Denzler de Zurich, le dévoué président de la